



Etude sur l'évaluation des formations dans le secteur de la construction

Appel d'offres

Direction Développement

Pôle Etudes & Recherches



Sommaire

Présentation de Constructys – Opérateur de compétences de la construction.....	3
1. CONSTRUCTYS : L'Opérateur de Compétences des Branches professionnelles du Bâtiment, des Travaux Publics et du Négoce Bois et Matériaux de construction	3
2. Pôle Etudes & Recherches.....	3
Objet du cahier des charges	4
1. Contexte de l'étude.....	4
2. Enjeux de l'étude	4
3. Objectifs de l'étude	5
4. Périmètre de l'étude	6
5. Ressources disponibles (non exhaustif).....	6
6. Suivi des travaux	6
7. Livrables attendus	7
8. Modalités de règlement	7
Modalités pratiques.....	8
1. Questionnement sur l'appel à projets	8
2. Contenu de l'offre	8
3. Critères de sélection du prestataire.....	8
4. Calendrier prévisionnel de la mission.....	8
5. Envoi de la proposition d'intervention.....	9

Présentation de Constructys – Opérateur de compétences de la construction

1. CONSTRUCTYS : L'Opérateur de Compétences des Branches professionnelles du Bâtiment, des Travaux Publics et du Négoce Bois et Matériaux de construction

Depuis le 1^{er} avril 2019, Constructys est l'Opérateur de compétences de la Construction et contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches du Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Négoce de bois et des Travaux Publics. Constructys est au service de ses 197 000 entreprises adhérentes et 1 400 000 salariés.

Sa mission est d'accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés, de développer, soutenir et financer l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et PRO A) et d'appuyer les branches professionnelles dans l'ingénierie de certification et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sectorielles.

Les services, l'expertise de la formation professionnelle et des métiers de la filière de la construction sont portés par les réseaux de proximité de Constructys. Ils vont à la rencontre des entreprises du secteur, pour écouter leurs besoins, les conseiller et les accompagner pour réaliser et financer leurs projets de formation.

En 2018, Constructys a financé le parcours de 363 000 stagiaires et a collecté 383,6 M€ au titre de la formation professionnelle et 96,2 M€ au titre de la taxe d'apprentissage.

2. Pôle Etudes & Recherches

Les orientations de la mission des Etudes & Recherches sont définies par le Conseil d'Administration de Constructys. Par ses missions d'analyse, d'ingénierie et d'évaluation, les travaux alimentent la politique Qualité de l'OPCO en termes d'accompagnement des publics – entreprises, salariés et demandeurs d'emploi – pour favoriser la compétitivité du secteur, la qualification des professionnels, l'insertion autour des métiers en tension et des chantiers créateurs d'emploi.

Ses champs d'exercice sont pluriels :

- Le repérage et l'expérimentation de pratiques de formation innovantes,
- La conception d'outils professionnels favorisant le développement de la formation professionnelle continue,
- L'évaluation des dispositifs au regard du devenir des bénéficiaires,
- La mesure des impacts législatifs sur l'activité formation des entreprises,
- L'ingénierie de formation et de certification pour faire évoluer les qualifications du BTP et du Négoce.

L'ensemble de ces missions entre dans le cadre de la convention signée avec la DGEFP et est porté sur tout le territoire par les Constructys régionaux, avec les partenaires publics ou sectoriels.

La Commission Etudes & Recherches a décidé de confier le pilotage de ce projet au pôle Etudes & Recherches.

Objet du cahier des charges

1. Contexte de l'étude

L'année 2019 a été marquée par un changement important dans le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle. En effet, une réforme en profondeur a modifié le système de formation professionnelle et de l'apprentissage à la suite de l'adoption de la nouvelle loi de formation « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les principaux apports de cette nouvelle loi sont :

- « *Le renforcement de l'information des jeunes et de leur famille sur la qualité des formations, le relèvement de l'âge limite en apprentissage à 29 ans révolus,*
- *Le financement des CPF au contrat en lieu et place du mécanisme de subvention des régions,*
- *Le CPF rénové,*
- *Le CPF de transition professionnelle en lieu et place du CIF,*
- *Le renforcement du conseil en évolution professionnelle,*
- *Le remplacement des périodes de professionnalisation par le dispositif de reconversion et promotion par alternance (ProA),*
- *Le plan de formation devient le plan de développement des compétences,*
- *La nouvelle définition de l'action de formation,*
- *Les nouvelles règles de financement »¹.*

La loi du 5 septembre 2018 a également donné de nouvelles responsabilités aux branches professionnelles et aux Opérateurs de compétences (OPCO), en leur confiant l'appui aux entreprises en matière notamment d'investissement formation. S'inscrivant plus largement dans la problématique de l'inadéquation entre les besoins en compétences attendues par les entreprises et celles disponibles sur le marché du travail, l'efficacité de la formation continue semble être pour de nombreux experts un levier de progrès pour un marché du travail plus efficient.

Désormais, les opérateurs de compétences :

- apportent un appui technique aux branches pour établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et pour déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation. Ils assurent également un appui technique aux branches, pour leur mission de certification ;
- assurent un service de proximité « au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises » permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle et d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.

2. Enjeux de l'étude

Dans ce nouveau contexte et afin de répondre aux différents enjeux découlant de la loi du 5 septembre 2018, Constructys souhaite accompagner les entreprises à parfaire leur système de mesure des effets de la formation professionnelle.

Les experts de la formation s'accordent pour définir 2 grands types d'évaluation de la formation :

- Les **évaluations dites « à chaud »**, qui se déroulent généralement à l'issue de la formation, réalisées par l'organisme de formation, et qui portent sur le « ressenti » des formés. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les organismes de formation ont l'obligation, selon l'article L.6362-5 du Code du travail, de justifier de

¹ <https://www.fntp.fr/infodoc/formation/reforme-de-la-formation-les-points-cles-retenir>

la réalité des actions qu'ils dispensent ; cette justification pouvant notamment se faire par la fourniture d'évaluations.

- Les **évaluations dites « à froid »**, prévues en amont de la formation, elles ont lieu quelques temps après et sont composées d'un certain nombre d'indicateurs permettant de mesurer l'impact réel de la formation sur le « formé » et sur l'activité et la compétitivité de l'entreprise (amélioration des pratiques, augmentation du niveau de satisfaction client, augmentation du rendement, etc).

L'évaluation peut comporter plus que les deux niveaux précédemment cités :

Le modèle Kirkpatrick en comporte quatre :

- Niveau 1 – Réaction (*Reaction*) : comprend des indicateurs permettant de mesurer l'implication, la pertinence de la formation, la satisfaction du commanditaire ;
- Niveau 2 – Apprentissage (*Learning*) : comprend des indicateurs permettant de mesurer les connaissances et compétences acquises, la confiance, l'attitude et l'engagement attendus du fait de la formation ;
- Niveau 3 – Comportement (*Behavior*) : comprend des indicateurs permettant de mesurer la mise en pratique des éléments issus de la formation dans le quotidien du « formé »
- Niveau 4 – Résultats (*Results*) : comprend des indicateurs avancés sur les résultats attendus, des retours sur les attentes initiales (compétences des formés) et des retours sur l'investissement (ROI (*Return On Investment*))

D'autres modèles existent comme celui de Stufflebeam, le CIPP ou encore le KPMT de Kearns & Miller, le modèle d'évaluation de Holton, le modèle d'évaluation du ROI de Philips, etc.

3. Objectifs de l'étude

Pour ce faire, Constructys souhaite mener une étude dont l'objectif est d'émettre des préconisations sur les moyens à mettre en œuvre afin d'accompagner les entreprises du Bâtiment, des Travaux publics et du Négoce du bois et des matériaux de construction dans le développement des pratiques d'évaluation des actions de formations suivies par leurs salariés.

Une analyse des pratiques existantes en matière d'évaluation des formations dans les trois branches concernées devra être réalisée au préalable.

Cette étude devra se baser sur la segmentation, réalisée et fournie par Constructys, des entreprises du BTP par rapport à leur consommation en formation. Cette segmentation repose sur 6 profils types pour les entreprises de + de 11 salariés et 5 profils types pour les entreprises de – de 11 salariés.

L'étude devra permettre d':

- Analyser le recours à l'évaluation des formations dans les entreprises du BTP et du Négoce : analyse des pratiques, évaluation de la fréquence de ces pratiques en fonction notamment du dispositif et de la nature des entreprises,
- Emettre des préconisations pour développer l'évaluation des formations, dans les entreprises du BTP et du négoce,
- Emettre des préconisations en termes de modalité d'évaluation que Constructys pourrait proposer.

Toutes ces dimensions devront être interrogées :

- Par branche professionnelle : Bâtiment, Travaux Publics, Négoce du Bois et des Matériaux de construction ;
- Par taille :
 - Entreprises de – 11 salariés,
 - Entreprises dont l'effectif est compris entre 11 et 49 salariés,
 - Entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 299 salariés,
 - Entreprises dont l'effectif est supérieur à 300 salariés ;
- Par profil identifié à partir de la segmentation des entreprises du BTP.

4. Périmètre de l'étude

Cette étude concernera les branches professionnelles couvertes par Constructys :

- Bâtiment,
- Travaux publics,
- Négoce.

Elle se basera sur le recueil d'éléments qualitatifs dans les entreprises des branches concernées mais également par les données disponibles dans les bases de données Constructys.

Cette étude devra s'appuyer sur plusieurs méthodes de recueil de données :

- Une partie qualitative, à travers des entretiens auprès des entreprises des 3 branches concernées, en s'assurant :
 - d'un échantillon représentatif en termes de taille d'entreprises et de poids des différentes branches au sein de Constructys,
 - d'une interrogation de tous types de dirigeants d'entreprise ;
- Une partie quantitative :
 - pour les branches du BTP : à travers l'exploitation des bases de données Constructys,
 - pour la branche du négoce et les branches du BTP : à travers des entretiens qualitatifs sur les pratiques d'évaluation d'un échantillon représentatif d'entreprises.
- Une partie comprenant un benchmarking des modalités d'évaluation existantes sur le marché, afin d'établir les préconisations.

Il est demandé au prestataire de proposer une méthodologie qui lui semble la plus adaptée pour répondre aux enjeux de cette étude.

5. Ressources disponibles (non exhaustif)

Pour mener à bien cette étude, le prestataire pourra s'appuyer sur :

- Les PME s'intéressent de plus en plus aux effets de la formation, Bref Cereq 330, Janvier 2015
- L'évaluation des formations par les entreprises et les salariés, Net.Doc Cereq, Mai 2015
- Comment évaluer une action de formation, mini guide, Centre Inffo
- CCN (existence de dispositions conventionnelles)
- Etude sur la segmentation des entreprises du BTP et du bois par rapport à leur consommation en formation
- Mission sur l'accompagnement vers, pendant et après la formation, C. Beauvois, CNEFOP, Décembre 2018
- Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences, France stratégie, Avril 2019
- Les entreprises ont un rôle à jouer dans la réussite des plans de formation, <https://www.strategie.gouv.fr/point-de-vue/entreprises-ont-un-role-jouer-reussite-plans-de-formation>
- La mesure du R.O.I de la formation <https://www.rhinfo.com/thematiques/gestion-administrative/sirh/la-mesure-du-roi-de-la-formation>
- Renforcer la capacité des entreprises à recruter, France stratégie, 2017
- Le rendement apparent de la formation continue dans les entreprises - DF – 2009
- Le retour sur investissement de la formation : exemple de Manpower <https://www.manpowergroup.fr/le-retour-sur-investissement-de-la-formation-comment-prouver-son-utilite/>

6. Suivi des travaux

Un comité de pilotage sera constitué pour assurer le suivi de l'étude. Lorsque le comité de pilotage se réunira, le prestataire réalisera un état d'avancement des travaux.

7. Livrables attendus

- Un rapport complet des résultats analysés et des préconisations (un document Word respectant la charte graphique de Constructys sera transmis au prestataire) ;
- Un diaporama de présentation qui servira de synthèse des résultats (un document PowerPoint respectant la charte graphique de Constructys sera transmis au prestataire) ;
- Une synthèse communicante sur deux pages présentant les différentes préconisations ;
- Les guides d'entretiens ainsi que la base de données de l'enquête qualitative ;
- Des documents d'étapes lors des comités de pilotage intermédiaires (compte rendu de réunion, synthèse, etc.) ainsi que les supports d'état d'avancement.

8. Modalités de règlement

Un acompte de 50 % pourra être versé au démarrage de l'étude. Le solde sera versé à la fin de l'étude, après validation de tous les livrables.

Modalités pratiques

1. Questionnement sur l'appel à projets

Afin de garantir une égalité de traitement envers tous les répondants, chaque prestataire pourra poser une ou plusieurs questions, sur l'appel à projets, par mail aux adresses suivantes : audrey.basly@constructys.fr.

Les réponses apportées seront donc transmises à tous les répondants qui se seront déclarés auprès des services de Constructys en amont du dépôt de candidature.

Il ne sera donné aucune information supplémentaire sur le présent appel à projets après le 17 février 2020.

2. Contenu de l'offre

Le dossier de candidature devra intégrer les éléments suivants :

- Présentation de l'organisme (identité générale),
- Compréhension / reformulation de la demande (contexte et objectifs),
- Descriptif de la méthodologie proposée,
- Rétro-planning de la mission,
- Exemple de livrables (suivi des travaux, formats proposés, etc.),
- Présentation des moyens humains (CV simplifié), techniques, matériels,
- Budget proposé (nombre de jours au total et répartition des jours selon les profils de consultants, coût total HT, coût total TTC),
- Références de l'organisme (secteur d'activité, études proches, etc.).

3. Critères de sélection du prestataire

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- Compréhension de la demande
- Pertinence de la méthodologie proposée
- Qualité de la réponse écrite
- Qualité des livrables envisagés
- Expertise des intervenants
- Proposition financière

Le comité de sélection utilisera une grille d'évaluation sur la base de ces critères pour établir une pré-sélection de prestataires. Plusieurs prestataires (deux ou trois) présenteront leur proposition d'intervention lors d'une audition.

4. Calendrier prévisionnel de la mission

- Date de publication de l'appel à projets : Lundi 20 janvier 2020
- Date limite de retour des réponses : Lundi 17 février 2020
- Pré-sélection des prestataires : Vendredi 21 février 2020
- Audition : Mardi 25 février 2020 (matin)
- Compte-rendu des délibérations : Mercredi 26 février 2020
- Comité de pilotage de lancement : Vendredi 28 février 2020 (matin)
- Plusieurs comités de pilotage devront être programmés.
- Date limite de retour des travaux : Vendredi 5 juin 2020

- Comité de pilotage de conclusion : La semaine du 8 juin au 12 juin 2020
- Date limite de retour des travaux de la version définitive : Mercredi 17 juin 2020
- Présentation des résultats devant la commission Etudes & Recherche : Jeudi 25 juin 2020

5. Envoi de la proposition d'intervention

Les réponses à cet appel à projets doivent être adressées par courrier (le dossier peut être déposé à l'accueil de Constructys à l'attention d'Audrey Basly) et par mail au plus tard :

Le Lundi 17 Février 2020 à midi

Par courrier :

CONSTRUCTYS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT

Audrey Basly - Pôle Etudes & Recherches

32 rue René Boulanger – 75010 PARIS

Par mail : audrey.basly@constructys.fr